

✠ Commanderies par département ✠

Les commanderies de France triées par département

Département de Paris

Paris (E. Mannier) (75)

Maison du Temple de Paris (Eugène Mannier)

Département: Paris, Arrondissement et Cantons: Paris - 75



Localisation: Maison du Temple de Paris

L'époque où les Templiers vinrent s'établir à Paris n'est pas bien précisément connue. On croit généralement que c'est sur des terrains qui leur furent donnés par un de nos rois ou par quelque puissant seigneur, qu'ils fondèrent cette célèbre Maison désignée autrefois sous le nom du Temple.

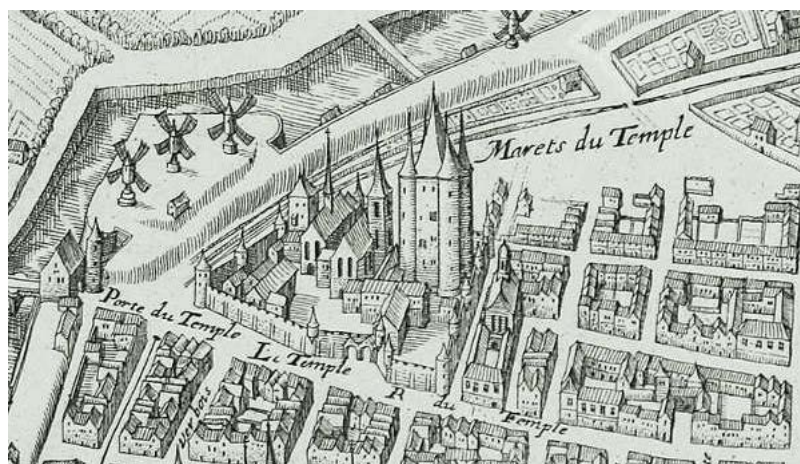
Jacquemin, archiviste du Grand-Prieuré de France, dans une notice historique qu'il fit en 1743 sur la commanderie du Temple et qu'il dédia à Monseigneur le duc d'Orléans, alors Grand-Prieur, déclare que les titres primordiaux relatifs à cette fondation n'existaient plus. Il donne à entendre que ces titres auraient été brûlés par les Templiers, au moment de leur arrestation.

Cela est peu vraisemblable. Pourquoi les Templiers les auraient-ils jetés au feu ?

N'était-ce pas assez de s'y voir jeter eux-mêmes ?

Non, si ces titres ont été brûlés, ils n'ont pu l'être que par ceux qui avaient juré la perte de l'Ordre. Ceux-là ont pu s'en servir pour allumer les bûchers qui devaient consumer leurs victimes.

Quoi qu'il en soit, les historiens qui ont voulu rechercher l'origine de la maison du Temple à Paris, Sauval et Piganiol avouent qu'ils n'ont rien découvert à ce sujet. L'abbé Lebeuf se borne à dire que cette Maison fut fondée dans le cours du XIIe siècle et H. Cocheris suppose avec raison qu'elle existait déjà, lorsque Mathieu de Beaumont donna en 1132 aux Templiers une partie de la terre et seigneurie de Reuilly (Paris 12e), alors hors des murs de Paris. Une des premières possessions du Temple dans la capitale fut un moulin situé sous le Grand-Pont, « sub magno ponte », avec une maison au-dessus, que légua à l'Ordre une noble dame nommée Gente ou La Gente, « Genta. » Comme ce moulin se trouvait dans la censive du chapitre de Notre-Dame, les chanoines désiraient beaucoup en faire l'acquisition. Cependant ils y renoncèrent pour en laisser la libre possession aux Templiers, moyennant trente livres, une fois payées, et à la charge du cens dont la dame Gente s'acquittait précédemment chaque année envers le chapitre.



Localisation: Quartier du Temple - Sources: **Plan de Merian 1615**

L'acte qui constate cet accord ne porte point de date, mais il paraît avoir été rédigé vers 1172. Il est passé en présence de Maurice, évêque de Paris, de frère Godefroy Pouquier, maître du Temple en deçà des mers, de frère Eustache Le Chien, « Canis », qui sous le frère Godefroy était maître du Temple en France, de frère Bernard Le Changeur, « Cambitoris », et de frère Jean, commandeur à Paris, preceptors Parisius.

Si les Templiers avaient alors un commandeur à Paris, ils devaient y posséder

également une maison de leur Ordre; laquelle est d'ailleurs mentionnée, quelques années après, dans des lettres d'Isambart, prieur de l'église de **Saint-Eloi**, à Paris. Par ces lettres, qui datent de l'année 1175, le prieur donna, avec l'assentiment de ses religieux, à la maison du Temple de Paris et aux frères y demeurant, « domui Templi Parisius et fratribus ibidem commorantibus », tout ce que les Templiers tenaient de l'église Saint-Eloi, sous le cens et les coutumes d'usage.

Mais un document beaucoup plus ancien, trouvé parmi les titres de la commanderie d'Eterpigny, révèle l'existence d'une maison du Temple à Paris, avant l'époque dont nous venons de parler.

C'est une charte de Simon, évêque de Noyon, concédant aux Templiers l'église de **Tracy-Le-Val** (Oise 60). Cette charte, datée du Temple de Paris où le Commandeur et les Chevaliers étaient réunis, porte le millésime de 1146; elle se termine ainsi: « Actum Parisius in Templo présente Magistro et conventu Militum anno ab incarnatione Domini M^o C^o XL VI. »

Cette maison a dû exister avant celle qu'on appelait, au siècle dernier, la Tour du **Temple** Temple, si l'on en juge d'après une note insérée dans un des registres du chapitre du Grand-Prieuré de France, au XVI^e siècle, ainsi conçue:

« En l'an 1222 le 29 mars trespassa frère Hubert trésorier de la religion des Templiers et fut enterré en l'esglise du Temple de Paris devant le crucify; lequel trésorier fist faire la tour et les logis du Temple et aultres édifices, comme il appert en l'épitaphe dessous sa tumbé. »

On peut conclure de là que le Temple, ouvrage du frère Hubert, aurait été bâti au commencement du XII^e siècle, ou à la fin du XI^e. Mais cette construction s'est-elle élevée sur l'emplacement de l'ancien Temple, c'est-à-dire de celui qui existait en 1146 ? C'est ce qu'on ne dit pas et qu'il serait fort difficile de savoir.

Nous n'énumérerons pas ici toutes les acquisitions que les Templiers firent à Paris pendant le cours du XIII^e siècle, ni les privilèges et exemptions de toutes sortes que nos rois se plurent à leur accorder; ces détails nous entraîneraient trop loin et nous feraient dépasser les limites que nous nous sommes tracées. Nous dirons seulement que l'Ordre, au moment de sa chute, avait fait de la maison du Temple de Paris le chef-lieu d'un domaine seigneurial des plus importants.

Les Hospitaliers qui en prirent ensuite possession, y transférèrent à la fin du XIV^e siècle

le siège de leur Grand-Prieuré de France. L'état de leurs finances ne leur avait pas permis d'opérer plus tôt cette translation, à cause des réparations et des changements considérables qu'il fallait faire au Temple et qui ne furent entièrement terminés qu'au XVe siècle par les soins d'Emery d'Amboise, alors Grand-Prieur.

Voici comment la maison du Temple est décrite dans un procès-verbal de visite prieurale de 1495.

« La maison est fort grant édifice et sumptueux, et au milieu d'icelle a une grosse tour de pierre de taille quarée et à chascun quanton une tornelle de mesmes, prinse de pié jusques au feste, et toutes cinq couverte de plombz et crousées de quatre estaiges; et dedens icelle a puys, cave, four, molin et chappelle: lesquelles tours souloyent estre environnéez de fossés à fons de cuve, pleins d'iauwe, et à pont levis qui estoit forte chose; mais on a esté contrainct, du temps des Templiers, de les combler et à présent n'y appoint. »

« Le circuit de la maison est fort grant de massonnement, refroistoir, maison d'officiers, logis pour les prieurs d'Aquitaine et de Champagne et plusieurs aultres édifices. »

« En outre Monseigneur de France (Emery d'Amboise Grand-Prieur) a faict faire ung corps de maison tout de neuf ouquel a plusieurs bonnes chambres et salles, arrière-chambres et comptoirs, bien garniz, moeublez de bois et de cuisine tant pour son estât comme pour celluy du courant. »

Pour bien comprendre ces dernières lignes, il faut savoir que jusqu'à la fin du XVe siècle, le Grand-Prieur logeait au couvent des religieux. Mais Emery d'Amboise jugea alors plus convenable d'avoir, pour lui et ses successeurs, une habitation séparée. Il fit donc bâtir un hôtel prieural où se trouvaient une chapelle et une grande salle qu'on nommait la salle du chapitre. C'était dans cette salle que se réunissaient chaque année au jour de saint Barnabé les commandeurs du Grand-Prieuré de France, pour rendre compte de leur administration et verser au trésor commun leur responsion, c'est-à-dire la taxe proportionnelle imposée tous les ans à chaque commanderie pour les besoins de l'Ordre. Cette assemblée, qui durait plusieurs jours et à laquelle les commandeurs étaient tenus d'assister, sauf empêchement légitime, s'ouvrait avec un certain cérémonial; elle était précédée d'une messe du Saint-Esprit dans l'église du Temple et les commandeurs s'y rendaient en procession de la salle du chapitre, portant d'une main un cierge et de l'autre tenant un sac où se trouvait l'argent de leur responsion, qu'ils

levaient et agitaient en marchant, en signe d'obéissance et de soumission.

La maison du Temple comptait au XIV^e siècle douze religieux, savoir: un gouverneur de la baillie ou de la commanderie, sept prêtres, deux servants d'armes et deux clercs donnés. Plus tard ce nombre fut réduit à sept, un prieur, cinq prêtres et un clerc. Tous les religieux, y compris le prieur, étaient à la nomination du Grand-Prieur qui pouvait les changer à sa volonté; c'était lui également qui devait pourvoir à leur nourriture et à leur entretien. Nous avons trouvé ce que lui coûtait cette charge en 1441.

« Pitance de chair et poisson pour ses religieux à raison de 7 solz 6 deniers par jour 136 livres 40 s. t.

« Pour leur revestiaire à raison de 8 livres chascun - 48 livres.

« Au clerc de l'esglise par an pour ses gaiges - 6 livres.

« A la chambrière par an - 6 livres 46 sols.

« Pour la lessive du linge des religieux - 4 livres.

« A la veuve Louffart barbiere qui sert les frères du couvent, par an pour ses gaiges - 3 livres.

Somme 199 livres. 6 s.

La même dépense s'élevait, en 1786, à 4800 livres.

Les religieux du Temple desservait leur église où ils acquittaient un grand nombre de fondations faites par d'anciens Grands-Prieurs. Ils y célébraient chaque jour les offices avec le cérémonial observé pour un chapitre de chanoines.

Une chapelle du nom de Jésus, qui se trouvait dans l'église à droite du maître-autel, avait été fondée en 1529 par un Grand-Prieur, le chevalier de Villiers l'Isle Adam, devenu ensuite Grand-Maître de l'Ordre. C'était dans cette chapelle qu'on avait coutume d'enterrer les Commandeurs. Le coeur du fondateur y reposait sous une magnifique sépulture en marbre blanc, représentant l'illustre défunt à genoux devant le baptême du Christ dans le Jourdain.

Du même côté on voyait une autre chapelle, remarquable par sa richesse, dans laquelle les Grands-Prieurs de Bois-Baudran, de Haudessen-Desclozeaux et de Boissy, avaient fondé plusieurs messes qui se disaient à certains jours de la semaine. Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame de Lorette, était entretenue par une confrérie de bourgeois les plus notables de Paris. Près de la chapelle était un caveau qui figurait un Saint-Sépulcre, fait sur le même modèle que celui de Jérusalem. Ce remarquable ouvrage

était dû à la piété d'Emery d'Amboise qui, après avoir été Grand-Prieur de France, devint au commencement du XVI^e siècle Grand-Maitre de l'Ordre. Un grand concours de fidèles venait, chaque année au jour de Pâques, visiter le Sépulcre, à l'entrée duquel se dressait une colonne surmontée d'anneaux de fer, qui rappelait la potence de la flagellation de Jésus-Christ.

A gauche de la nef, en face de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, on trouvait une troisième chapelle dédiée à saint Pantaléon, fondée par Pierre de Cluys, ancien Grand-Prieur, qui y avait sa sépulture.

Au bas de l'église il y avait encore deux chapelles, l'une à droite, dédiée à saint Aimé, était entretenue aux frais de la corporation des voituriers de Paris; l'autre à gauche, qu'on nommait la chapelle de sainte Claude, était entretenue par les marchands de pain d'épice de la capitale.

Parmi les tableaux qui décoraient l'église, on remarquait au XVII^e siècle deux belles toiles représentant le siège de Malte et placées dans le chœur. On voyait rangés dans la nef les portraits de tous les Grands-Prieurs.

De précieux reliquaires ajoutaient encore à la richesse de l'église. Plusieurs avaient été envoyés de Rhodes par De Villiers l'Isle Adam. L'un était une grande croix en vermeil doré renfermant un morceau de la vraie croix; l'autre, une châsse d'argent contenant la chemise de Jésus-Christ, soutenue par deux anges; un troisième, la statue de saint Jacques, en argent et en vermeil doré. On remarquait encore un reliquaire de saint Fiacre, un autre où étaient le bras et la main de sainte Anne; mais le plus précieux était la grande châsse reposant sur le maitre-autel et qui renfermait le corps d'une des onze mille Vierges martyres.

Il y avait aussi des fonts baptismaux d'un très-beau travail; car il faut savoir que l'enclos du Temple formait une petite paroisse, dont le prieur du couvent était le curé et où l'on baptisait et enterrait comme dans les autres églises de Paris.

Les commissaires préposés à la visite prieurale de 1664 avaient remarqué que depuis un certain temps les inhumations ne se faisaient plus conformément aux statuts de l'Ordre, qui voulaient que les sépultures des religieux fussent séparées de celles des séculiers. Pour assigner à chacun une place selon son état et son rang, ils ordonnèrent que désormais les Grands-Prieurs et Baillis seraient inhumés dans le chœur de l'église;

les prieurs conventuels derrière le maître-autel; les commandeurs et les frères chevaliers dans la chapelle du nom de Jésus; les prêtres et frères d'obédience dans celle de saint Pantaléon, en laissant la nef pour y enterrer les paroissiens séculiers.

Au-dessus du porche de l'église, on trouvait une grande salle qui servait de chartrier ou de dépôt aux archives. Jusqu'à 1664, ces archives étaient restées dans la maison de l'Hôpital. Le Grand-Prieur en fit faire alors la translation au Temple et ordonna à tous les commandeurs d'y rapporter les titres qu'eux ou leurs hommes d'affaires avaient entre leurs mains.

Cependant il ne fut pas possible de faire rentrer les titres des commanderies de Flandre, à cause de la guerre qui existait dans le pays. En 1669, le Grand-Prieur en réclama de nouveau la réintégration; mais alors on lui fit observer qu'en Flandre, dans les procédures qui étaient à courts délais, il fallait représenter les titres originaux, qu'on n'aurait pu produire à temps, si on avait dû les faire venir de Paris.

Malgré tous les soins qu'on mit à réorganiser les archives et à y rétablir l'ordre, nous voyons qu'il s'y glissa encore bien des abus, faute d'une surveillance suffisante. Ainsi en 1723, on découvrit dans plusieurs registres des lacérations et de nombreuses ratures. Le Grand-Prieur voulut alors que chaque commandeur eût la clef de l'armoire ou de la case qui renfermait ses titres et que personne autre que lui ne pût y toucher. Félicitons-nous néanmoins de trouver encore ces documents généralement en bon état. Aujourd'hui qu'ils reposent en lieu sûr, aux Archives nationales, on n'a plus rien à craindre pour leur conservation.

L'Enclos du Temple de Paris

Nous avons dit que la maison du Temple était le chef-lieu d'une juridiction seigneuriale fort importante qui, dès l'origine, se trouvait, comme la maison même, en dehors des murs de Paris. Cette juridiction s'étendit peu à peu dans l'intérieur de la capitale, et finit par amener des conflits entre les officiers de justice du Roi et ceux du Temple.

Pour y porter remède, Philippe le Hardi fit un accord avec le Grand-Maitre des Templiers. Par ses lettres-patentes de l'année 1279, le Roi reconnut à l'Ordre l'entière et libre disposition de ses biens avec la haute, moyenne et basse justice, pour toutes ses possessions en dehors de Paris, « depuis la porte ou poterne vulgairement nommée Barbette, comme les murs s'estendent jusques à la porte de la rue du Temple, jusques au fossé nommé vulgairement le fossé de Boucelle qui s'estend entre les Saulsoys de la

rue du Temple et la terre de Unfroy Nuffle et de là, comme le fossé s'estend, jusques au coing de la Courtille Barbette, du costé des champs et de là suivant le chemin de Mesnil-Mautemps, jusques à la poterne Barbette. »

Dans ces limites étaient comprises, ainsi que l'indique un cueilloir de rentes de l'année 1362, « la rue du Temple, la rue Rohard des Poullies, la rue Pastorelle, la rue du Noyer, la rue Jehan Luillier, la rue des Bouchiers, la rue du Chaume avec le chantier, la rue aux IIII filz Hémon, la rue Barbette, et la rue de Paradis, qui formaient ce qu'on appelait alors la terre du Temple. »

18. Les maisons situées dans la terre du Temple étaient en 1360 au nombre de 170, qui se répartissaient ainsi:

53 dans la rue du Temple;
10 dans la rue des Poullies;
10 dans la rue Pastourelle;
4 dans la rue du Noyer;
12 dans la rue Jean L'huillier;
10 dans la rue des Bouchers;
10 dans la rue du Chaume;
21 dans la rue du Chantier;
11 dans la rue des Quatre-Fils-Aymond;
22 dans la rue Barbette;
7 dans la rue de Paradis.

Dans ce nombre on comptait deux forges, deux étaux de boucher à tailler chair, deux étuves à femmes ou lavoirs. Toutes ces maisons étaient alors chargées d'un cens de 265 livres 5 sols 10 deniers payable chaque année à la commanderie.

Quant aux possessions des Templiers dans l'intérieur de Paris, Philippe le Hardi ne leur accorda que le droit de cens et celui de basse justice. Ces droits s'exerçaient au XIV^e siècle sur des maisons et héritages situés:

« outre la porte du Temple jusques à la barre du Bec,
« en la rue aux deux portes,
« en la viez Truanderie,
« en la rue du Piastre,
« en la Bretonnerie,
« vers le bout Tibourc,

« en la rue du Puis,
« en la rue des Singes,
« en la rue des Blancs Manteaux,
« en la rue viez du Temple,
« en la rue des Rosiers,
« en la rue des Escouffes,
« en la rue au Roy de Sezille,
« en Marivaux, au chevet Saint Gervais,
« en la rue Guernier dessus l'eaue,
« en la Mortellerie, devant les moulins, Soubz Saint Jean en Grève,
« devant la pierre au Lait,
« à La Porte Saint Denis, es Halles,
« à la porte de Paris, au bout du grand Pont,
« au marché Pallu,
« en la rue neuve Notre-Dame, oultre le petit pont,
« en Sac Alie,
« en la rue aux escripvins,
« en la rue Saint Jacques, au Palais de Termes. »

En 1362, le principal revenu de la maison du Temple était celui des cinq moulins qu'elle possédait à Paris, c'est-à-dire des trois moulins de Grève, du moulin du Grand-Pont et de celui vers le Palais. Ils étaient loués alors 469 livres 42 sols.

A la même époque on ne retirait que 38 livres 45 sols par an de la location de cinquante arpents de pré et de marais qui se trouvaient derrière les murs du Temple. Une partie de ce terrain, comprise entre ces murs et les remparts de la ville, fut aliénée en 1608, moyennant un cens annuel de 600 livres, à la ville de Paris, pour y bâtir des maisons, et l'on vit bientôt s'y former des rues nouvelles auxquelles on donna les noms d'Orléans, de Berry et d'Angoumois.

Quant à l'autre partie de terrain qu'on appelait le Marais du Temple, située à la Courtille, au-delà des remparts, aboutissant au chemin de Menilmontant, sa contenance était de 23 arpents, qu'on proposa en 1778 de concéder, par bail emphytéotique de 99 ans, à tous ceux qui voudraient y bâtir, moyennant une redevance annuelle de vingt sols par toise.

Cette concession fut approuvée par le grand Conseil de l'Ordre à Malte, avec d'autant

plus d'empressement, qu'on allait obtenir dix-huit mille livres de revenu de ce qui ne rapportait alors que trois mille cinq cents livres.

Le Grand-Prieur s'entendit avec la ville pour tracer une place et des rues sur le terrain concédé. Le roi par ses lettres du 13 octobre 1781, en approuva le plan. La place fut nommée place d'Angouleme, du nom du Grand-Prieur qui était alors le duc d'Angouleme, et les rues furent appelées rue d'Angouleme, rue de Grussol, rue de Malte, rue du Grand-Prieuré et rue de la Tour.

La grande faveur dont les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem jouissaient à la cour, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, était de nature à faciliter toutes leurs entreprises et à servir leurs intérêts. Cette faveur, ils la devaient en grande partie à l'influence de leurs Grands-Prieurs qui étaient presque toujours des princes de sang royal. Il n'en était pas de même sous les règnes précédents, où l'on montrait pour eux moins de bienveillance. Nous avons vu souvent au XVI^e siècle les officiers de la couronne et ceux du Châtelet de Paris leur susciter des difficultés dans l'exercice de leurs droits et privilèges. Tantôt c'était un receveur du trésor royal qui faisait saisir leur fief, sous prétexte qu'ils n'avaient pas fourni au roi les déclarations de leur temporel; tantôt c'étaient les notaires de Paris qui poursuivaient le greffier de l'Hôpital à Reuilly, qu'ils accusaient de faire des actes réservés uniquement à leur ministère. D'autres fois (et cela se renouvelait souvent) les officiers du Châtelet venaient faire des exploits de justice jusque dans les maisons de l'enclos du Temple; ce qui était hors de leur compétence. Il arriva aussi que leurs sergents voulaient assister à leurs processions, et que, pour les en empêcher, les Hospitaliers étaient obligés de tenir leurs portes fermées pendant tout le temps de la cérémonie.

Sous le règne de Louis XIV, on était encore au Châtelet si envieux et si jaloux des droits et privilèges de l'Hôpital, qu'on cherchait tous les moyens d'y porter atteinte. On crut un jour qu'ils allaient être entièrement abolis, lorsqu'en 1676, on obtint du roi un édit pour la création d'un nouveau Châtelet, qui devait incorporer toutes les seigneuries existantes encore dans Paris et par conséquent celles du Temple, de l'Hôpital et de Reuilly.

On peut se figurer l'émoi qu'une pareille nouvelle causa aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ils coururent se plaindre au roi du grave préjudice et même de la ruine dont ils étaient menacés. Louis XIV écouta leurs doléances, et consentit à leur laisser la haute justice dans l'enclos du Temple et dans celui de l'Hôpital, avec le droit de percevoir dans Paris et la banlieue les cens et rentes qui pouvaient leur appartenir. A

cette occasion, le roi les dispensa du paiement de certaines contributions auxquelles ils étaient tenus, et entre autres, d'une somme de quinze cents livres, qu'ils donnaient chaque année pour l'entretien et la subsistance des enfants trouvés.

Les lettres du roi sont du 28 janvier 1678. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem les présentèrent le 20 mars suivant à l'homologation du parlement. Les officiers du Châtelet voulurent s'opposer à cette formalité, mais la Cour, sans tenir compte de leur mauvais vouloir, ordonna l'enregistrement de ces lettres par arrêt du 7 septembre de la même année.

Dès ce moment les conflits s'apaisèrent; ils avaient entièrement cessé lorsque Louis XV en montant sur le trône vint confirmer de nouveau les privilèges de l'Hôpital.

Après avoir dit ce qu'était la seigneurie de la maison du Temple à Paris, nous parlerons maintenant des membres qui composaient sa commanderie. Au temps des Templiers, cette commanderie comprenait plusieurs maisons qui étaient des succursales de celle de Paris. Ces maisons étaient situées à des distances plus ou moins rapprochées de la capitale, à Reuilly, à Clichy en l'Aunois, à Montmorency, à Gonesse, à Sarcelles, à Rubelles, à Cernay, au Château de Mail, à Belloy, à Jouy-le-Comte, à Moisy-le-Temple, à Santeny, à Fromont, à Orangis et à Balisy.

Les maisons de Clichy, de Cernay, de Moisy et de Balisy avaient été elles-mêmes précédemment des chefs-lieux de commanderie.

Les Hospitaliers, en succédant aux Templiers dans leurs possessions, ne changèrent rien à la commanderie du Temple. Ils y ajoutèrent seulement quelques maisons qui leur appartenaient, la maison de Mesy près Créteil et celle des Bordes près Corbeil.

La commanderie continua de s'appeler commanderie du Temple, mais plus souvent commanderie du Grand-Prieuré de France, parce qu'elle se trouvait attachée à la dignité de Grand-Prieur. En 1631 il fut question de la démembrer et d'en remanier la composition. Voici à quelle occasion. Il y avait alors dans le Grand-Prieuré de France quatre chambres prieurales, c'est-à-dire quatre commanderies dont le Grand-Prieur jouissait pour subvenir aux grandes dépenses que ses fonctions lui imposaient. C'étaient les commanderies du Temple et de l'Hôpital à Paris, la commanderie de Choisy-le-Temple et celle de Launay-lez-Sens. Ces commanderies étaient d'un très-bon revenu qui augmentait encore tous les jours. La commanderie du Temple surtout avait

triplé le sien depuis vingt ans, à partir du jour qu'on avait commencé à bâtir sur les terrains arrentés en 1608.

Le conseil général de l'Ordre à Malte avait décidé qu'on retrancherait des trois commanderies du Temple, de l'Hôpital et de Choisy, des biens jusqu'à concurrence d'un revenu de douze mille livres, pour former deux nouvelles commanderies, celles de Moisy et de Louvières. Par suite de cela, la commanderie du Temple devait perdre plusieurs de ses membres, d'abord la maison de Moisy-le-Temple, qui devenait un chef-lieu de nouvelle commanderie, puis celles de Cernay, Rubelles, Belloy et Jouy-le-Comte. Le même conseil avait, en outre arrêté que la commanderie de Corbeil ou le prieuré de Saint-Jean-en-l'île-lez-Corbeil, serait désormais attaché aux fonctions de Grand-Trésorier de l'Ordre, et que la commanderie de l'Hôpital serait retirée au Grand-Prieur pour être donnée au Bailli de la Morée, en remplacement des biens que lui et ses successeurs avaient perdus dans ce pays-là, par suite de l'invasion des Turcs.

Mais tous ces changements ne devaient avoir lieu qu'à la mort des titulaires de ces diverses commanderies. Le décès du dernier d'eux, d'Amador de La Porte, commandeur de l'Hôpital, étant arrivé en 1644, le Bailli de la Morée et les Chevaliers pourvus des nouvelles commanderies, se disposaient à entrer en fonctions, lorsqu'ils en furent empêchés, par un arrêt du Conseil d'Etat, du 10 janvier 1645, qui s'opposait à l'exécution de la décision du Grand-Conseil de Malte, comme étant préjudiciable aux intérêts du Roi et à ceux des Chevaliers de la langue de France.

On essaya, mais inutilement, auprès du Roi et de ses Ministres, de faire rapporter cet arrêt. Comme on ne pouvait y parvenir, les Chevaliers de la langue de France s'assemblèrent le 24 avril 1646, et décidèrent qu'il serait accordé à celui qui pourrait obtenir l'agrément du Roi au démembrement projeté, la jouissance viagère de la commanderie de l'Hôpital à Paris, ainsi que de celles de Moisy et de Louvières, à la charge de remettre chaque année huit mille livres au Bailli de la Morée et six mille livres à chacun des titulaires des deux nouvelles commanderies.

Le chevalier d'Elbène, receveur du commun trésor, fut chargé de la conduite de cette affaire. Il pensa que celui qui pouvait mieux la mener à bonne fin, était le chevalier Jacques de Souvré, alors ambassadeur de l'Ordre près de la cour de France. Mais le chevalier était absent. Il se trouvait en Italie et faisait partie d'une expédition qui venait de réduire sous l'obéissance du Roi les forts de Porté-longon et de Piembino. A son retour, le chevalier d'Elbène lui soumit la proposition de la langue de France. M. de

Souvré l'accepta, et après bien des démarches et des instances, il obtint que l'affaire reviendrait au Conseil d'Etat. Elle y fut portée le 10 avril 1647. A la demande de l'ambassadeur, l'arrêt de 1645 fut annulé et l'Ordre put mettre à exécution les changements qu'il désirait faire.

Après le démembrement et les retranchements qu'elle dut alors subir, la commanderie du Temple ne conserva plus que les maisons de Reuilly (20), de Clichy (21), de Gonesse (22), de Montmorency (23), du Château de Mail (24), de Mesy (25), de Balisy (26), d'Orangis (27), de Fromont (28), des Bordes (29) et celle de Santeny (30), échangée plus tard contre le domaine du Plessis-Pommeraie (31).

20. Reuilly an faubourg Saint-Antoine, à Paris.

21. Clichy-sous-Bois, autrefois Clichy-en-Launoy (Seine-Saint-Denis), arrondissement de Pontoise, canton Gonesse.

22. Gonesse (Val d'Oise 95), arrondissement de Pontoise.

23. Montmorency (Val d'Oise 95), arrondissement de Pontoise.

24. L'ancien château de Mail, entre Argenteuil et Franconville (Val d'Oise 95).

25. Mesy à Mesly, commune de Créteil (Val de Marne 94), arrondissement de Sceaux.

26. Balisy, commune de Longjumeau (Esonne 91), arrondissement de Corbeil.

27. Orangis, commune de Ris-Orangis (Essone 91), arrondissement et canton Corbeil.

28. Fromont, commune de Ris-Orangis (Essone 91), arrondissement et canton Corbeil.

29. Les Bordes, près de Corbeil (Essone 91).

30. Santeny (Val de Marne 94), arrondissement de Corbeil, canton Boissy-Saint-Leger.

31. Le Plessis-Pommeraie (Oise), commune de Creil, arrondissement de Senlis.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Actes du Parlement de Paris

1199, est une donation du bois de Verrines, au diocèse de Senlis, faite par le comte de Beaumont-sur-Oise aux Templiers de Paris. L'autre, de l'année 1208, est une sentence arbitrale rendue sur un différend mû entre le comte et les Templiers de Senlis, touchant une donation faite à ces derniers par Thibaut et Robert de Vinecel.

Mathieu II, cinquième comte de Beaumont-sur-Oise, en l'année 1152, il donna aux Templiers un four situé à Paris devant la porte de Paris, ou l'Apport Paris, près du Châtelet; plus, divers revenus qu'il percevait sur la terre de Reuilly (actuellement au faubourg Saint-Antoine), et enfin, une maison dite la maison de Frogier-l'Asnier, située devant les Barrés, près le port Saint-Paul, d'où est venu le nom de la rue, dite depuis

Geofroi-l'Asnier. Le tout est donné de l'assentiment du roi, de qui ces divers biens relevaient. La charte est de l'année 1152. Trois clercs, parmi lesquels le notaire du comte, nommé Nicolas, trois chevaliers du comté de Beaumont, deux officiers du comte (famuli), et deux templiers en sont les témoins. A cette époque Mathieu II était marié et avait plusieurs enfants. Car il nomme ici la comtesse Mathilde, sa femme, cum liberis suis.

Sources: Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. Le Comte de Laborde. Acte du parlement de Paris. Tome I. Paris 1863

Dignitaires Commandeurs du Temple de Paris

1152. Thomas Galeran ou Haleran (Curzon)
1165, 1170, 1175. Eustachius
1168. Johannes
1181. Amio
1185. Jobertus Briart
1188, 1193-1195. Rainaldus de Gornaco
1218. Hoduinus
1229. Robertus
1231. Baldevinus de Prato
1247-1252. Bartholomaeus Rufus de Fulciaco (Curzon)
1252-1254. Petrus de Thudela (Curzon)
1254. Arnaldus Philippus (Curzon)
1259. Bartholomaeus
Vers, 1269-1270. Johannes Franciscus (Trudon des Ormes)
Vers, 1277. Johannes de Villanova (Trudon des Ormes)
Vers, 1278. Radulphus (Trudon des Ormes)
1295-1296. Guido (Trudon des Ormes)
Vers, 1297-1304. Guillelmus Normanus (Trudon des Ormes)
1307. Petrus de Tortavilla (Trudon des Ormes)
Subpraepceptor, vers 1194. Radulphus.

Trésorier du Temple de Paris

1204-1205, 1209. Haimardus
1241, 1246. AEgidus (Trudon des Ormes)
1256-1259. Petrus Bocelli
1257. Beneventus (Trudon des Ormes)
1272. Humbertus, (Humbertus adhuc 1287 thesaurarius) d'après Trudon des Ormes, il

le fut jusqu'en 1287.

1273-1294. Johannes de Turno, une première fois

1298. Johannes de Turno, une sconde fois

Johannes de Turno, vers 1270

Nicolaus le Flameng, vers 1290

Un certain Stephanus (quidam) en 1302 subthesaurarii (Trudon des Ormes page 60)

Cambitores (banquiers) de la Maison du Temple de Paris

Johannes, 1165.

Bernardus, 1168-1171.

Haimardus, 1193.

Petrus, 1193.

(Cambitores ou Campsores) fonctions exercées au moyen-age par des banquiers dans le change des monnaies nationales ou étrangères.

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Paris (H. Curzon) (75)

Maison du Temple de Paris

L'Enclos du Temple de Paris et ses dépendances (Henri de Curzon)



Localisation: Maison du Temple de Paris

Le domaine du Temple à Paris comprenait en dehors de l'Enclos une censive et des coutures. La première, du côté de la ville, promptement bâtie et peuplée, les secondes, gardant longtemps l'aspect de la campagne, cultivées ou boisées.

Avec l'enceinte de Philippe-Auguste, qui, en 1190, vint englober dans la ville une partie du quartier marchand, commencèrent les premières divisions du domaine du Temple. On y compta désormais deux parties bien distinctes, l'une en deçà et l'autre au delà des murs de Paris.

Deux portes faisaient communiquer les deux quartiers, celles dites du Temple et Barbette; une troisième, la poterne du Chaume, fut percée plus tard, sur la demande des habitants, en 1287, ainsi que nous l'apprend un texte inédit (1).

1. Acte de Philippe le Bel. On la considérait comme une « fausse poterne », et le roi se réservait de la pouvoir faire boucher s'il était nécessaire.

L'habitude conserva encore le nom de « couture du Temple » à tout le domaine; cependant il désignait plus particulièrement la partie laissée au dehors, avec l'Enclos. C'était, du reste, la plus étendue: son caractère homogène, ses libertés, ses privilèges que nous avons vus nettement définis par l'acte royal de 1279, lui méritaient bien le nom qui lui est souvent donné de ville neuve, de « villa nova » aux portes de la capitale.

La véritable coulure dépassait l'Enclos au nord et s'étendait surtout du côté de l'est. Il n'y avait pas encore de rues désignées; on comptait de nombreux marais et courtilles, dont les noms ne se lisent que dans les comptes les plus anciens:

Le marais de la Boucelle, « sur la chaussée de la bastide du Temple », entre le Temple et Saint-Martin;

Le Pré du Temple;

La Terre aux Lions;

La grande courtille Vangobert;

La plâtrière Cornet;

Les courtilles Blanchart, de Mesnil-Mautemps, Beauchamp, Meries, du pressoir Saint-Martin, du pressoir Vandetar, etc.;

Enfin la courtille Barbette, plus connue, qui avait pris son nom de la maison de campagne qu'y possédaient les Barbette au XIIIe siècle.

Ces courtilles étaient surtout des « jardins champêtres », comme dit Sauval, parfois avec des habitations de plaisance. Le chemin en était bien connu des Parisiens, qui venaient volontiers s'y promener le dimanche.

Sous Charles V, Paris reçut de grands accroissements, et une nouvelle enceinte absorba tout ce qui restait du domaine, y compris l'Enclos, qui se trouva sur la limite, à côté d'une nouvelle porte du Temple, plus grande et plus forte que l'ancienne. Mais, comme les murs de l'enceinte ne furent pas abattus, il y eut désormais trois parties: la première censive de Paris, l'Enclos avec son domaine privilégié, enfin la couture extérieure. Celle-ci, encore une fois reculée, ne comprit plus dès lors que les abords de l'Enclos à l'est et au nord, « 17 arpents à la perche du roy » (1 arpent de Paris = 1/3 d'hectare) en deçà des remparts, et 24 arpents au delà, dit un registre de comptes de 1457. Ce qui n'était pas resté en bois et jardins dans cette couture ou dans les marais situés à l'est de l'Enclos était exploité comme cultures de rapport par des maraîchers et des jardiniers qui avaient fait des baux avec le grand prieur. On leur permit d'abord d'y bâtir quelques constructions légères pour leur usage, sous condition de les enlever à la fin de leur bail; plus tard, au XVIIe siècle, ils obtinrent de se faire de vraies petites maisons, parce que les baux étaient à très long terme. Mais dès le XVIe siècle on avait commencé de remplacer une partie des terrains cultivés par des maisons de rapport, et substitué les baux à cens et rentes aux baux à ferme. Nous avons retrouvé le premier projet de cette transformation dans le registre des chapitres provinciaux du grand prieuré de l'année 1560.

Un changement bien plus considérable fut entrepris dans les dernières années du règne d'Henri IV, dans les Marais, qui devinrent dès lors une des plus claires sources des revenus de l'Ordre à Paris. Le roi avait conçu, pour l'embellissement de la ville, des projets grandioses, que sa mort empêcha de réaliser entièrement, mais dont quelques-uns furent repris plus tard. Il choisit, entre autres, les terrains qui dépendaient de l'Enclos à l'est, pour y percer tout un quartier neuf. Cette partie de la censive propre du Temple rapportait peu, et le grand prieur n'eut pas de peine à obtenir du grand maître de l'Ordre l'autorisation de l'aliéner à l'état. La vente était stipulée à raison de 44 000 livres pour le prieuré, et 8000 livres pour désintéresser les locataires actuels. Il était entendu, de plus, que l'Ordre conservait le cens annuel sur les habitants, et que les nouvelles rues demeuraient « perpétuellement en la haute, moyenne et basse justice et voierie du Temple, sujettes à confiscations, aubaines, déshérences et autres droits seigneuriaux. » L'acte est daté du 29 décembre 1608. L'entrepreneur inscrit en nom, comme acheteur, un certain Michel Pigoux, devait s'occuper de faire percer les rues selon les plans qui lui seraient remis par Sully, grand voyer, tout en se conformant aussi aux alignements tracés par le voyer du Temple.

Le plan consistait en une place demi-circulaire dite de France; la partie droite était

fermée par les remparts de la ville, et communiquait avec le dehors par une porte monumentale dite aussi de France, ouvrant entre deux corps de bâtiments, avec une halle et un marché. La place avait, dans le projet, les dimensions de 40 toises sur 80, et 139 de circonférence (78 mètres sur 156 et 271,05); elle était ornée de sept pavillons à portiques et à trois étages, flanqués de tourelles aux angles. Entre ces pavillons s'ouvraient huit larges rues, désignées par des noms de provinces, et qu'un cercle de sept autres rues devait, plus loin, traverser et faire communiquer entre elles.

Henri IV autorisa ce plan par lettres du 7 janvier 1609 (2), homologuées au Parlement le même mois, et les travaux commencèrent.

2. Félibien, Preuves, III, 45. C'est le 6 octobre 1609 (E 24, n° 9, Conseil d'état des finances) qu'un arrêt ordonna d'assigner au Conseil le grand prieur du Temple pour la liquidation de la récompense à laquelle il pourrait prétendre à cause de la réunion au domaine de 25 arpents de terres destinées à la construction de divers édifices pour la décoration de la Ville de Paris.

Déjà une foire franche et un marché hebdomadaire avaient été ouverts, quand la mort du roi vint tout interrompre. On renonça à la place et à la porte de ville, mais plusieurs des rues projetées étaient déjà percées, d'autres suivirent sur un autre plan, et toutes se garnirent peu à peu de maisons neuves; toutefois le lieu resta longtemps assez désert pour que les habitants, au témoignage de Sauval (en 1626), fissent fermer la nuit leurs rues par des chaînes.

En 1695, le roi Louis XIV ordonna au prévôt des marchands et aux échevins de reprendre les travaux des nouveaux remparts. L'emplacement que ces remparts devaient occuper du côté du Temple ne consistait encore qu'en terrains vagues. La Maison en possédait 4580 toises, qui furent rachetées par la Ville dans les conditions suivantes:

On laissait une bande de 1480 toises le long des murs de l'Enclos, afin de l'isoler entièrement; et de plus le prévôt s'engageait à faire combler le fossé qui servait de cloaque et bordait la clôture (3), depuis le chemin de la Courtille jusqu'à la rue d'Angoumois, et à donner écoulement aux eaux.

3. Ce fossé est représenté dans les anciens plans de Paris, celui de Bale notamment (1552), comme un ruisseau continuant au delà de l'Enclos au nord-est, et en deçà, le long de la censive de Saint-Martin, à l'ouest. Il passait sous la rue du Temple.

Enfin il devait y faire aménager, sans aucuns frais pour le Temple, une rue avec plantation d'arbres qui porterait le nom du grand prieur de Vendôme et serait pavée. Le reste des terrains, laissés libres pour les remparts de la ville, demeurait chargé d'une redevance annuelle de 50 livres envers le Temple. Comme d'habitude, un prête-nom fut porté pour acquéreur: Jean Beausire, conseiller du roi, maître général des bâtiments de Sa Majesté. Quelque temps après, le 19 octobre 1697, le grand prieur, suivant un nouveau contrat avec la Ville, céda encore 780 toises de terrains sur les 1480 qui lui avaient été laissées; il fut stipulé alors que la rue-nouvelle serait séparée des murs de l'Enclos par 30 toises de terrains convertis en jardin, et aboutirait à une place au milieu de laquelle un grand bassin serait édifié sous le nom de fontaine de Vendôme. Tous ces projets furent exécutés.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'ancienne couture des Templiers était donc entièrement couverte de maisons, sauf les terrains restés au delà des murs d'enceinte, c'est-à-dire compris entre la rue de la Folie-Mérieourt, le boulevard du Temple, et la rue de Ménilmontant. Vers la fin du siècle, on chercha à les exploiter à leur tour, comme Henri IV avait fait pour le Marais. A la suite de deux projets successivement élaborés par l'architecte du grand prieuré, Pérard de Montreuil, en 1777, puis en 1783, une grande place rectangulaire fut ouverte sous le nom de place d'Angoulême, et des rues percées des quatre côtés.

Il resterait maintenant, pour être complet, à décrire la censive, à parcourir toutes les rues pour en énumérer les principaux édifices et les plus notables habitants, tenanciers et sujets de l'Ordre. Les documents ne manquent pas, malgré de grosses lacunes, et nous possédons encore un nombre considérable de pièces de toutes sortes, inventaires, aveux, déclarations ou baux en original, sans compter les registres de comptes. Mais c'est là un travail spécial de topographie parisienne qui sortirait du cadre forcément restreint que nous nous sommes tracé. On trouvera cependant, en appendice, les résultats les plus curieux ou les plus nouveaux du dépouillement que nous avons fait de tous ces titres. Nous nous contenterons ici, pour permettre de se rendre bien compte de l'étendue du domaine du Temple, de donner, suivant deux listes distinctes, les noms des rues qui en faisaient encore partie à la dernière époque: celles qui étaient entièrement ou partiellement comprises dans la censive, puis celles qui en étaient complètement séparées, comme il s'en trouvait dans la Cité et sur la rive gauche de la Seine.

1 - Ancienne censive et première couture. (4)

Rue Portefoin.

Rue des Enfants-Rouges.

Rue Pastourelle.

Rue du Grand-Chantier.

Rue des Quatre-Fils.

Rue des Vieilles-Audriettes.

Rue de Braque.

Rue de Paradis.

Rue Barbette.

Rue des Francs-Bourgeois.

Rue Pavée.

Rue du Chaume.

Rue des Billettes.

Rue des Blancs-Manteaux.

Rue des Juifs.

Rue de la Verrerie.

Rue de Thorigny.

Rue de la Perle.

Rue de l'échaudé.

Rue du Temple (côté est).

Rue Sainte-Avoie (côté est).

Rue Barre-du-Bec (côté est).

Rue du Calvaire (côté ouest puis les deux côtés).

Rue Vieille-du-Temple, côté ouest (puis les deux côtés).

Rue des Trois-Pavillons, côté ouest (puis les deux côtés).

Rue du Plâtre (en partie).

Rue Bourtibourg (en partie).

Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (en partie).

Rue des Rosiers (en partie).

Rue du Roi-de-Sicile (côté nord).

Rue du Puits.

Rue des Singes.

Rue des Escouffes.

Rue de l'échiquier (cul-de-sac).

Rue Pecquai.

Rue Coquerelle.

4. Cette liste est dressée d'après les divers inventaires et visites de la Maison du Temple (par exemple, celle de 1665, S 5561, f° 99, etc.), et en particulier d'après un grand allas ms. de toute la censive de Paris, rédigé sur l'ordre du bailli de Crussol, en 1789, et conservé aux Archives, N iv Seine, 14.

2 - Le Marais deuxième Couture

Rue de Vendôme.

Rue de la Corderie.

Rue Boucherat.

Rue Charlot.

Rue de Forets.

Rue de Beaujolais.

Rue de Saintonge.

Rue de Normandie.

Rue de Périgueux.

Rue de Bretagne.

Rue de Limoges.

Rue de la Marche.

Rue de Touraine.

Rue de Berry.

Rue de Poitou.

Rue d'Orléans.

Rue du Perche.

Rue de Beauce.

Rue d'Anjou.

3 - troisième Couture

Boulevard du Temple.

Rue de la Tour.

Rue d'Angoulême.

Rue de Crussol.

Rue du Grand-Prieuré.

Rue des Fossés-du-Temple.

Rue de la Folie-Méricourt (côté sud).

Rue de Ménilmontant (côté ouest).

Rue de Malte.

4 - En dehors du groupe principal, mais sur la rive droite de la Seine.

Rue du Pet-au-Diable (en partie), et Cloître-St-Jean (id., côté est).

Rue du Martoir (id., côté nord).

Rue de la Mortellerie (id., côté nord)

Rue Saint-Gervais.

Rue des Barres (id., côté ouest).

Rue Geoffroi-l'Anier (id., côté ouest).

Rue Grenier-sur-l'Eau (id., côté nord).

Rue Bertin-Poirée (id., est).

Rue de la Vannerie (id., nord).

Rue Peau-de-1'Epine (id., ouest).

Rue du Coq (id., est).

Rue Maubué (id., sud).

Rue Simon-le-Franc (id., sud).

Rue Saint-Denis (en partie).

Rue Pointe-Saint-Eustache (id., ouest), grands et petits piliers.

Rue de la Tonnellerie (id., nord).

Rue des Halles (id., nord).

Rue Ferronnerie (id., sud).

Rue Perrin-Gasselin (id., sud).

Place du Chevalier-du-Guet (est).

Rue de la Heaumerie (partie, sud).

Rue Saint-Jacques-la-Boucherie (id., nord).

Rue de la Tixerandie (id., nord).

Rue de la Poterie (id., ouest).

Rue du Poirier (id., est).

Rue Pierre-au-Lard (id., nord).

5 - Quartier de l'Université

Rue de la Harpe (en partie, est).

Rue des Mathurins (id., sud).

Rue des Maçons (id., ouest).

Rue de la Parcheminerie (divers).

Rue Saint-Séverin (en partie, nord).

Rue des Trois-Chandeliers (id., est).

Rue de la Huchette (id., sud).

6 - Quartier de la Cité

Rue du Marché-Neuf (divers, nord), St-Germain-le-Vieil.

Rue de la Calande (id., sud).

Rue des Cargaisons, (est).

Rue du Marché-Palu (divers, est).

Rue Neuve-Notre-Dame (divers, nord).

Rue de la Pelleterie (id., nord).

Rue du Chevet-St-Landry (id., sud).

Domaines rural directement géré par le Temple de Paris

Nous ne saurions terminer ce chapitre sans dire quelques mots du domaine rural du Temple, qui avait bien son importance aussi, car il étendait singulièrement l'influence de l'Ordre et le nombre de ses tenanciers.

Chaque commanderie, comme on sait, avait sous sa dépendance et sa juridiction, et à son bénéfice, ce qu'on appelait des « membres », c'est-à-dire des maisons inférieures et des fermes, biens trop peu étendus pour nécessiter la présence d'un commandeur spécial. Nous avons dit plus haut que le Temple de Paris en possédait un grand nombre: on en compte en effet plus d'une centaine dans l'inventaire général des titres de la Maison, rédigé en 1632 et 1743. Mais tous n'avaient pas la même importance, et il est probable qu'ils ne furent pas tous en même temps entre les mains de l'Ordre. Les principaux étaient d'anciennes commanderies supprimées, dont quelques-unes furent plus tard rétablies, Moisy notamment et Puiseux-en-Parisis, près Louvres, dont on fit une petite commanderie annexe du Temple de Paris, que le grand prieur se réservait de donner à un frère comme récompense ou comme secours. Ces maisons et d'autres encore avaient elles-mêmes des dépendances, des moulins, des pressoirs. Beaucoup de ces biens ruraux ne rapportaient que peu de chose; ils étaient éparpillés aux environs de Paris et même fort loin, dans la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, jusque dans l'Oise et dans l'Aisne, c'est-à-dire dans les limites domaniales d'autres commanderies du grand prieuré.

Les domaines en banlieue parisienne première ceinture:

Belleville.

Aubervilliers.

Bondy.

Reuilly.

Clamart.

Epinay.
Saint-Antoine-des-Champs.
Fontenay.
Clichy-la-Garenne.
Romainville.
Bagneux.
Mesly (près Villeneuve-St-Georges).
La Villette-St-Lazare.
Châtillon.
Pré-Saint-Gervais.
Ivry.
Maisons.
Charonne.
Saint-Frambourg.
Créteil.
Montreuil.
Montrouge.
Bourg-la-Reine.

Les domaines en banlieue parisienne deuxième ceinture:

Saint-Cloud.
Château de Mail (près Sannois).
Jouy (le Comte).
Sèvres.
Villiers-Adam.
Meudon.
Argenteuil.
Beaumont sur Oise.
Fleury.
Franconville.
Asnières.
Longueraie.
Saint-Leu.
Santeny.
Le Mesnil.
Saint-Ouen (l'Aumône).
Tournan.

Clichy en Launoy.
Bessancourt.
Villecresnes.
Livry.
Montmorency.
Cerçay.
Notre-Dame-d'Ange.
Plessis-Bouchard.
Jarcy.
Raincy.
Rubelles.
Bonneuil (autre).
Gagny.
Saint-Prix.
Limeil.
Noisy sur Oise.
Taverny.
Sucy.
La Brosse.
Sarcelles.
Valenton.
Monterey.
Moulin de Haut-le-Roy (près Sarcelles).
Fromont.
Nonneville.
Ris.
Le Thillay.
Villiers-le-Bel.
Evry.
Neuilly.
Groslay.
Monthéry.
Rosny.
Soisy.
Crosnes.
Jagny.
Andilly.

Misery.
Savigny.
Garges.
Orangis.
Cernay (près Sannois).
Deuil.
Balisy.
Stains.
Chilly.
Ermont.
Gonnesse.
Nosay.
Sartrouville.
Roissy.
Limery.
Sannois.
Bonneuil.
Longjumeau.
Pontoise.
Fontenay (les Louvres en Paris).
Gravigny.
Neuville.

Les domaines en banlieue parisienne troisième ceinture (Seine-et-Marne):

Chelles.
Claye.
Lagny (sur Marne).
Pomponne.
Thorigny.
Torcy.
Lognes.
Plessis-Pommeraye.
Servon.
Chevry.
Cossigny.
Sablonnières.
Nanteuil sur Marne.

Fresmes (près Meaux).

Les domaines en banlieue parisienne quatrième ceinture (Oise):

Nogent (les Vierges).

Le Mesnil-St-Denis.

Chambly.

Le Bellay-en-Thelle.

Fresnoy.

Neuilly-en-Thelle.

Boisdolu.

Les domaines en banlieue parisienne cinquième ceinture (Aisne):

Maison Rouge.

Moisy (le Temple).

Brumetz.

VeUILly.

Montigny.

Vaulx-Richard.

Chardonnet.

Cerfroid.

Gandelus.

Coucy.

Passy.

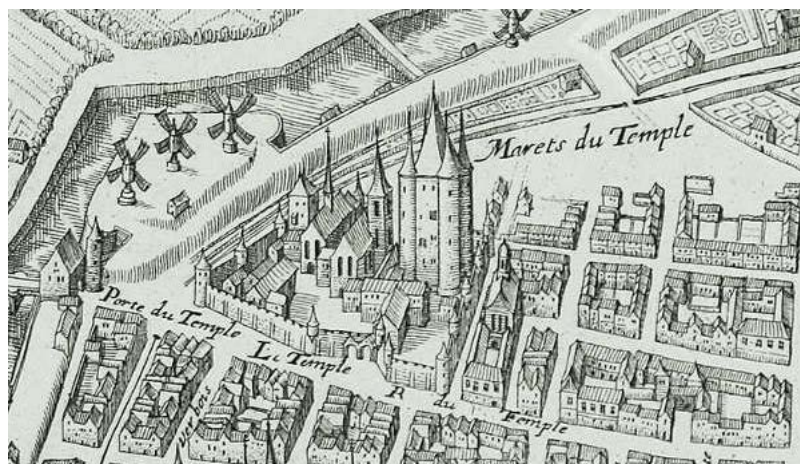
Sources: CURZON (Henri de) La maison du Temple de Paris - histoire et description. Paris, Hachette, 1888

Vous pouvez retrouver une grande partie du monumental travail effectué par Henri de Curzon aux: [Layettes du Trésor des Chartes](#)

Top

Paris (J. Hillairet) (75)

L'enclos des Templiers de Paris (Jacques Hillairet)



Localisation: L'enclos des Templiers de Paris

A l'angle des rues du Petit-Thouars et Gabriel-Vicaire, vous pouvez voir un plan de l'enclos gravé sur la pierre, il est sur le mur de l'école.

L'enclos du Temple:

Lorsque la Palestine fut définitivement perdue, en 1291, après la défaite de Hattin et la prise de Saint-Jean-d'Acre, les Templiers se dirigèrent sur Tartous, d'où ils embarquèrent pour Chypre. Là ils se dispersèrent entre leurs commanderies; leur Grand-Maître avec le trésor de l'Ordre, s'installa dans celle de Paris où leur **Enclos** constitua une véritable ville fortifiée, entourée d'une muraille crénelée, haute de 8 mètres et défendue par des tours.

En 1667, le Grand Prieur, Jacques de Souvré, fit démolir l'ancienne muraille crénelée, construire dans l'enclos de grands hôtels et des maisons qui furent loués à des particuliers, rebâtir, par Mansart, le palais du Grand Prieur qui donna sur un vaste jardin, et entourer l'ensemble d'un simple mur d'enceinte. Cet enclos abritait environ 4.000 personnes, toutes exemptes d'impôts.

Le Donjon du Temple

Le célèbre **Donjon** donjon aurait été construit sous le règne de saint Louis, vers 1265, par le frère Hubert. C'était une grosse tour crénelée, de section carrée, de 15 mètres de côté, flanquée aux angles de 4 autres tours, rondes, un peu plus élevées que la tour carrée et surmontées de toitures coniques que terminaient d'énormes girouettes. Cette tour comportait un rez-de-chaussée et 3 étages; chacun d'eux avait une seule salle, plus une petite chambre dans chacune des 3 tourelles d'angle, la quatrième abritant la vis de l'escalier.

Le **Donjon** était situé dans la région sud de l'enclos, à l'emplacement de la partie de la rue Eugène-Spüller comprise entre l'aile nord de la mairie du troisième arrondissement et la grille du square du Temple.

Rue du temple:

Section comprise entre les rues Rambuteau et de Montmorency.

Cette rue s'est appelée, de 1515 jusqu'en 1851, dans la section comprise entre les rues Saint-Merri et des Haudriettes, rue Sainte-Avoye;

A l'angle des rues Sainte-Avoye et des Haudriettes a été érigée pendant longtemps L'Echelle-du-Temple, marque de la juridiction du grand prieur du Temple; elle avait presque seize mètres de haut.

Rue de Braque:

Cette rue, anciennement, rue **Des Boucheries du Temple**, jusqu'au XIV^e siècle, elle change de nom avec son nouveau propriétaire au XIV^e siècle suite au remembrement de l'Enclos du Temple.

Rue des fontaines du temple:

A observer, avant d'entrer dans cette rue, datant du début du XV^e siècle, les maisons de la rue du Temple qui l'encadrent. La plupart d'entre elles sont antérieures à la Révolution; elles ont donc été témoins des événements qui se sont déroulés au Temple pendant toute cette époque. Son ancien nom était rue des **Fontaines**.

La porte de l'enclos du Temple était rue du Temple au n° 182; elle faisait face à la rue des Fontaines-du-Temple dont l'ancien nom, rue des Fontaines, rappelle le passage des eaux de Belleville qui, après avoir desservi le Temple, allaient alimenter le prieuré de Saint-Martin-des-Champs et la fontaine du Vertbois.

Rue meslay:

Cette rue est une section de l'ancien chemin de ronde intérieur de l'enceinte de Charles V, devenue, en 1696, la rue des Remparts, son nom actuel provient d'un de ses habitants au XVIII^e siècle.

Rue Meslay, au n° 207, c'était là, que se trouvait l'entrée de la Porte du Temple dans l'enceinte de Charles V.

Reuilly (Paris 12) (75)

Domaine du Temple à Reuilly près de Paris XIIe arrondissement

Région: île-de-France, Département: Paris, Canton: Paris 12e - 75



Localisation: Domaine du Temple à Reuilly

Barrière de Reuilly hors les murs de Paris, au faubourg Saint-Antoine, maintenant le 12e arrondissement

Cette maison, située au faubourg Saint Antoine, près de l'ancienne abbaye de Saint Antoine des Champs, était, comme nous l'avons dit, dès l'origine, en dehors des murs de Paris. Il reste peu de titres sur cet ancien domaine des Templiers, un des premiers qu'ils aient possédés aux environs de la capitale, et qui leur fut donné en partie au XIIe siècle, par Mathieu de Beaumont, grand-chambellan du Roi de France. En effet par ses lettres, datées de l'an 1152, ce seigneur déclare faire donation aux frères du Temple de Salomon, d'un four qu'il avait devant la porte de Paris, d'un cens de quarante sols et de dix-sept setiers, une mine d'avoine avec des poules, le tout à prendre dans la terre de Reuilly. Il leur abandonne en outre la maison de Frogier Lasnier, située devant les barres, avec la justice et le port touchant à la maison. (Frogier Lasnier a donné son nom à la rue depuis appelée: rue Geoffroy Lasnier.)



Abbaye Saint Antoine des Champs

Certains titres du XIII^e siècle mentionnent l'acquisition faite par les Templiers, de quelques terres à Reuilly ; mais ces acquisitions sont insignifiantes, comparativement au domaine qu'ils laissèrent là aux Chevaliers de l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jérusalem et qui comprenait, au moment où ceux-ci en prirent possession, près de trois cents arpents de terre.

Une des descendantes de Mathieu de Beaumont, la veuve de Robert d'Artois, habitait en 1362, la maison de Reuilly.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Templiers de Paris

Les Templiers furent tous arrêtés à Paris et dans les provinces le 13 octobre 1307 ce qui prouve que leur puissant et perfide ennemi avait longtemps médité et préparé cet acte de violence et de trahison.

Mais ce fut seulement le 12 mai 1310 après avoir subi durant trois années la plus dure captivité et les tortures inventées par le fanatisme religieux que cinquante quatre de ces braves guerriers furent brûlés vifs au faubourg Saint Antoine.

Les mêmes horreurs exercées sur les membres de cet ordre infortuné furent renouvelées plusieurs fois à Paris et dans diverses provinces de France ou des commissions inquisitoriales les livrèrent au bras séculier c'est à dire au bourreau.

Paris, ou le livre de cent-et-un, tome VII - 1832